



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 25 octobre 2024 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Présentation de la mise en œuvre du programme 2025 « EEA » (*European Energy Award, Pacte Climat 2.0*) par le conseiller Pacte Climat Thierry Lagoda

Communications

1. Plan de gestion des forêts de la commune de Kehlen pour l'exercice 2025
2. Acte notarié concernant la vente de deux parcelles au lieu-dit « Um Léck » à Nospelt
3. Lotissement d'un terrain dans la rue de Kopstal à Kehlen
4. Dénomination officielle des rues de la commune de Kehlen
5. Subsidés divers (trimestre 3-2024)
6. Office Social Commun de Mamer (OSCM) – Convention pour l'année 2024
7. Service Repas sur Roues - Servior
 - 7.1. Convention d'adhésion
 - 7.2. Dispositions générales du contrat de prestation de service
8. Règlement communal concernant le cimetière forestier régional à Olm – Modification
9. Règlement-taxe relatif à la participation au cours sportif « Lafftreff » - Modification
10. Pacte communal du vivre ensemble interculturel - Nomination des membres du comité de pilotage
11. Indemnité pour les moniteurs assurant les séances hebdomadaires de la LASEP
12. Affaires du personnel
 - 12.1. Service de régie communal - Création d'un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière D
 - 12.2. Service Education et Accueil (SEA) - Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A.2., sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.3. Secrétariat communal : Création de deux postes d'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif
13. Subsidés des sociétés locales 2023
 - 13.1. Subsidés aux sociétés - Spéciale
 - 13.2. Subsidés aux sociétés - Autres
 - 13.3. Subsidés aux sociétés – Sport
 - 13.4. Subsidés aux sociétés – Culture

Séance à huis clos

14. Administration communale - Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
15. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)
 - 15.1. Démission d'un employé communal du groupe d'indemnité D2, sous-groupe éducatif et psycho-social (transport scolaire)
 - 15.2. Nomination d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 15.3. Nomination d'un employé communal du groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 15.4. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2 (éducateur gradué)
 - 15.5. Décision de classement d'un employé communal de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2 (éducateur gradué)
 - 15.6. Modification de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen, le 18 octobre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

